



## ***Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton***

### **La Maison du Citoyen**

50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : (819) 221-2839 - Télécopieur : (819) 221-4039  
Courriel : [info@steliedecaxton.ca](mailto:info@steliedecaxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*,

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Les membres du Conseil, lors d'une séance qui sera tenue le lundi 3 octobre 2016 à 20h au 50, chemin des Loisirs, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets de la demande**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'emplacement des bâtiments suivants : une résidence unifamiliale existante située à 3,66 mètres de la ligne arrière du terrain plutôt que les 4 mètres indiqués à l'article 7.1 du règlement de zonage 2010-012; deux remises existantes situées dans la cour avant du terrain à 0,84 mètre de la ligne latérale alors que l'article 7.7 interdit ces bâtiments dans la cour avant et stipule qu'ils doivent être localisés à une distance minimale de 0,9 mètre de la ligne latérale du terrain; la présence de 5 bâtiments accessoires existants alors que l'article 8.2 fixe à 3 le nombre maximum de ce type de bâtiment sur un terrain.

#### **Désignation de l'immeuble**

191, rue Lucien  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lot : 4 096 819

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 3 octobre 2016 à 20h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce \_\_\_\_ jour de septembre 2016.

Carolle Perron  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière par intérim